a parlé, comme en passant, de l'existence ça parce que le chef de ce groupe avait déclaré, et là de certains points faibles et de pénurie à l'époque, à la population du Canada, qu'il de dollars qui préoccupaient les exportateurs entendait forcer les marchés du monde. canadiens. Ce n'est que parce que nous constatons que le Canada s'en va vers une crise très grave que nous prions le gouvernement de prendre des mesures immédiates plus promptes et plus efficaces que celles qu'il a présentées jusqu'ici.

Il y a là des symptômes de difficulté réelle. Le plus grave, c'est que nous avons des difficultés au sujet du commerce. Les journaux ont signalé l'autre jour que le premier ministre suppléant (M. Howe), s'adressant à un groupe de chômeurs de l'industrie des instruments aratoires leur aurait dit qu'ils contribuaient, par la hausse des prix, à fermer l'accès du marché, qu'une des principales causes du mal était leurs demandes de majorations de salaires. Il a fini par leur dire que cette industrie ne leur offrait, à son avis, que de très faibles perspectives d'avenir et qu'ils feraient mieux de chercher du travail ailleurs. Je me demande si, à ce moment-là, le ministre a songé que la demande de salaires plus élevés tenait à ce que les travailleurs trouvent plus difficile d'acheter les choses dont ils ont besoin pour vivre convenablement; qu'ils trouvent difficile d'acheter de la nourriture et des vêtements et de payer un loyer élevé. J'estime que le coût de la vie entrait surtout en ligne de compte; c'est à cause des prix élevés que les ouvriers réclamaient des salaires plus élevés.

Si les frais de production et le coût de la vie n'avaient pas monté, l'économie canadienne s'en serait mieux portée. Les produits canadiens auraient pu soutenir la concurrence des produits d'autres pays sur les marchés du monde. Il y a cinq ou six ans, les membres de notre groupe ont engagé le Gouvernement à contenir la hausse du coût de la vie et des salaires et à régir les prix afin que les produits canadiens puissent continuer de soutenir la concurrence. Le Gouvernement lui-même reconnaîtra que l'existence d'une nation dépend surtout du commerce.

Il m'a fait plaisir d'entendre le chef de l'opposition (M. Drew) parler cet après-midi de la gravité de la situation actuelle; je constate qu'il s'inquiète de ce problème et qu'il veut prévenir le Gouvernement que les mesures qu'il a prises la dernière fois que le problème du chômage s'est posé au Canada ne suffiraient pas cette fois-ci. Le fait est que le Gouvernement, à l'époque, ne semblait pas saisir la gravité de la situation. Je ne dirai pas que le parti conservateur a apporté une solution beaucoup plus pratique car je me rappelle que le Gouvernement avait été défait surtout à cause du problème du chômage. La population avait élu le parti conservateur

Une voix: Il a essayé.

M. Castleden: On a essayé, oui, mais il est impossible de forcer les marchés; ce qu'il faut, c'est faire concurrence aux produits des autres

Nous sommes en butte à un très grave problème au Canada, en ce moment, parce qu'il nous faut vendre nos produits en dépit du coût élevé de la vie au pays. Il faudra prendre des mesures énergiques. La population canadienne a, dans une large mesure, accordé sa confiance au gouvernement actuel. Nous engageons ce gouvernement à intervenir immédiatement pour prévenir de nouvelles difficultés économiques. Un demi-million de chômeurs sont dans une situation alarmante, moins désespérée cependant que l'était la situation de la fin des années 20 et du début des années 30. Dieu merci, nous avons près d'un milliard de dollars dans la caisse d'assurance-chômage. Mais, pendant la tempête qui s'annonce, cette réserve sera très vite épuisée si le chômage augmente. On ne peut reconquérir les marchés en un mois ou deux.

En matière de commerce, un grave problème se pose. Le Gouvernement devrait reconnaître les droits fondamentaux de la population. Les Canadiens ne devraient pas manquer de travail tant que nous avons besoin, au pays, de nourriture, de vêtements et de logements. Il faut reconnaître les droits de ceux qui sont capables de travailler, de fabriquer des produits et de mettre en valeur les ressources de notre grand pays. On inclut aujourd'hui dans les droits fondamentaux de l'homme, le droit au travail. Je me permets de rappeler une fois de plus à l'attention de la Chambre l'article 23 de la déclaration des droits de l'homme que l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvée et adoptée il y a environ cinq ans:

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à

un salaire égal pour un travail égal.

3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndi-

cats pour la défense de ses intérêts.

Ce droit que l'on préconise ainsi devrait certainement faire partie des droits de la population du pays. Il ne s'éloigne certainement pas trop de la définition du libéralisme de 1953. Il n'en reste pas moins que le prix